

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 29
 présents par procuration 4
 absent excusé 0

OBJET

Politique de la ville - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la sécurisation des établissements scolaires du 1^{er} degré, la crèche municipale et l'accueil de loisirs élémentaire André Normand

Le 28 mars 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 22 mars 2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pilet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloix à M. Naudet, M. Desrivières à M. About, M. Morat-Sir à Mme Berot.

SECRETAIRE : M. Pilet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190328-DEL2019032815-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 01/04/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité, la ville de Soisy-sous-Montmorency a fait de l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes, un enjeu prioritaire.

Par circulaire du 29 septembre 2016 complétée par l'instruction du 5 avril 2017, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'Intérieur ont défini le cadre de leur coopération renforcée et l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles, les collèges et les lycées.

Des crédits supplémentaires ont ainsi été affectés au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour accompagner les collectivités territoriales, gestionnaires d'établissements scolaires, à la réalisation de travaux de sécurisation, tels que l'installation de vidéoprotection, portes blindées, interphones, vidéophones, barreudages, films anti-flagrants....

A ce titre, la Ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite engager des travaux de sécurisation par l'installation de visiophones et la pose de films anti-flagrants pour les salles visibles de l'extérieur au sein de ses établissements scolaires du 1^{er} degré, sa crèche municipale ainsi que l'accueil de loisirs élémentaire André Normand.

Les équipements prévus permettront ainsi au corps enseignant et au personnel communal de visionner et de contrôler à distance toute visite dans les établissements concernés. L'ensemble des travaux seront réalisés en conformité avec le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) établi par chaque établissement concerné.

Le montant global des travaux est évalué à 66 171€ hors taxes avec une participation de la Ville à hauteur de 13 234 € hors taxes.

Afin de soutenir la réalisation de ces travaux, la ville de Soisy-sous-Montmorency sollicite une subvention à hauteur de 52 937€ auprès de la Préfecture du Val d'Oise, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le Conseil municipal est donc invité à approuver les termes de la demande de subvention et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite demande.

H

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention au titre au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la sécurisation des établissements scolaires du 1^{er} degré, la crèche municipale et l'accueil de loisirs élémentaire André Normand,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 18 mars 2019,

VU l'avis de la commission Urbanisme et Travaux du 21 mars 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 21 mars 2019,

VU l'avis de la Commission Education et Action Scolaire du 26 mars 2019,

SUR le rapport de Mme Brassat,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter, pour l'année 2019, une demande de subvention à hauteur de 52 937 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la sécurisation des établissements scolaires du 1^{er} degré, la crèche municipale et l'accueil de loisirs élémentaire André Normand et à signer tout document relatif à la demande de financement sollicitée,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019,

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le

- 1 AVR. 2019